



Procès verbal stupéfiant. aide demandée

Par **Impulse**, le **24/03/2011** à **10:51**

Bonjour,
Je vous explique ma situation et je voudrais savoir si certaines personnes s'y connaissent en droit afin de m'aider et répondre à mes questions.
J'ai 20 ans et j'ai été arrêté en possession de 2 grammes de cannabis par la BAC. Ils m'ont emmené au poste de police, ils m'ont auditionné et ont rédigé un procès verbal où je reconnaissais les faits qu'ils m'étaient reprochés mais par contre je n'ai eu aucune sanction ni aucune amende. Je voudrais savoir comment cela se passait au niveau du casier judiciaire ? Si cela affectera une éventuelle obtention d'emploi dans le futur ? Et que se passera-t-il en cas de récidive ?
Si certaines personnes sont à même de répondre à ces questions ou de me donner des informations complémentaires je les remercierais vivement. Je tiens à préciser que les employés de la BAC m'ont auditionné et que lorsqu'ils m'ont arrêtés ils ont aussi arrêté le dealer qui, lui, est allé en garde à vue. Je dirais donc, même si cela ne m'arrange pas de le dire, que j'étais en quelques sortes, l'appât. Et je dois dire que n'ayant jamais eu des démêlés avec la justice je flippe pas mal. Si cette petite précision pouvait plaider en ma faveur ou non ?
Merci d'avance.

Par **mimi493**, le **24/03/2011** à **12:51**

ça fait combien de temps que vous avez été auditionné ?

Par **Impulse**, le **24/03/2011** à **14:11**

J'ai été auditionné hier soir.